

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre à vingt-heure, le Conseil Municipal de la Commune de LA FRESNAIS, légalement convoqué, s'est réuni à la salle roselière de l'Atelier du marais, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Pascal MOULIN, Mme Anita MARTIN, Mme Daisy DELOURME, Mme Annick GINGAST, M. Felix LEMERCIER, Mme Monique FOLIGNE, Mme Marie-Béatrice MOËNET, M. Denis DAUDIBON, Mme Chantal LE LUHERNE BOISSIERE, Mme Tatiana BOURDAIS, M. Pascal FONTENEAU, Mme Audrey GINGAT, Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Yann RENARD

Pouvoir : M. Tony COSNEFROY donnant pouvoir à M. Pascal MOULIN
M. Sylvain IGER donnant pouvoir à Mme Daisy DELOURME

Etaient absents : M. Romain BERTOUX, Mme Hélène CHENU, M. Marin LEFEUVRE, M. Dominique SORRE

Secrétaire de séance : M. Yann RENARD

Délibération n° 78-2022

Objet : Tarifs des services funéraires

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finance 2021 qui a entériné, depuis le 1^{er} janvier 2021, la suppression des taxes funéraires ; dont bénéficiaient les communes gestionnaires de services funéraires ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les tarifs 2022 en intégrant notamment la location d'emplacements nus pour l'installation de cavurnes ;

Considérant la proposition de supprimer le tarif correspondant aux concessions cinquantenaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 2 Mme Foligné, Mme Gingast),

- **FIXE** le prix des emplacements nus des cavurnes et révisé les tarifs du cimetière comme suit **à compter de ce jour** :

Type	Prix
Concessions trentenaires	220 €
Columbarium – 30 ans	440 €
Columbarium – 15 ans	220 €
Jardin du Souvenir – Dispersion des cendres	50 €
Jardin du Souvenir – Emplacement plaque (10 ans)	100 €
Cavurne – 30 ans	500 €
Cavurne – 15 ans	300 €

Terrain cinéraire (dédié aux cavurnes)	
Terrain nu – 30 ans	110 €
Terrain nu – 15 ans	70 €

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 31-2019 du 1^{er} juillet 2019

La Fresnais, le 03 octobre 2022

Eric POUSSIN,
Le Maire